Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251201-2025_093-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2025-093

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 10
Représentés : 13
Votants : 13

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MONVOISIN Michèle), MOISON Daniel (pouvoir à Rose-Line PRÉVERT), VETIER Fabrice (pouvoir à BARIOU Nathalie).
Absent : MM. DUROCHER Alexandre, JOLIVET François ;
Secrétaire de séance : M. ROCHER Nicolas ;

Objet : Fixation du prix des terrains des futurs lotissements communaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1 ;
VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.442-8 et R.442-12 à R.442-18 ;
CONSIDÉRANT la possibilité du conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente des terrains lotis,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le contexte de réalisation des futurs lotissements, le conseil doit se prononcer sur le prix de vente des parcelles.

Ainsi, à partir de la date de décision de cette délibération, Madame le Maire propose de fixer à 75 €/m² le prix des parcelles des futurs lotissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire ;
- **DECIDE** de fixe le prix des terrains à hauteur de 75 €/m²

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT